

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA)

INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



TERMES DE L'OFFRE : 5,75 euros par action Homair Vacances

DUREE DE L'OFFRE : du 21 février 2014 au 12 mars 2014 inclus

Le présent communiqué a été établi par la société Homair Vacances et diffusé conformément aux articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Conformément à l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et à l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 18 février 2014, apposé le visa n° 14-042 en date du 18 février 2014 sur la note d'information établie par la société Homair Vacances relative à l'offre publique de rachat d'actions portant sur ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Homair Vacances a été déposé auprès de l'AMF le 18 février 2014.

Ce document ainsi que la note d'information établie par la société Homair Vacances sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Homair Vacances (www.homair-finance.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- **Homair Vacances**, 570, avenue du Club Hippique – Immeuble le Derby, 13090 Aix-en-Provence, et
- **Portzamparc Société de Bourse**, 13, rue de la Brasserie, 44100 Nantes.

CONTACT



Corinne Haury
Relations Analystes/Investisseurs/Presse

corinne.haury@threecofi.com

T : +33 (0) 4 42 59 14 32

T : +33 (0) 6 85 76 05 60